

Quest. France du

Vendredi 10 avril 2015

L'État condamné pour ne pas avoir relogé une famille

La France a été condamnée, hier, pour la première fois, par la justice européenne pour n'avoir pas relogé une famille en difficulté. La quadragénaire camerounaise, vivant à Paris avec sa fille et son frère dans des locaux insalubres, se plaignait devant la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) de l'inexécution d'un jugement de 2010 lui octroyant un logement. Elisabeth Tchokontio

Happi avait franchi toutes les étapes permettant de bénéficier du droit au logement opposable (Dalo), qui oblige l'État à trouver une solution de logement pour les plus démunis. L'avocat d'Élisabeth Tchokontio Happi espère que l'arrêt de la Cour va « donner un moyen de pression » pour les 59 000 personnes qui sont dans la même situation, en France.